

Conseil communautaire du 28 Juin 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-CC-4S-AT-38

PORTANT SUR LA CRÉATION DE LA MAISON DU GWO KA

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le Lundi 28 du mois de Juin à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni en distanciel, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CORNET Cédric, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRÉSENTS : MM. CORNET Cédric - TONTON Loïc - Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole - MONTOUT Liliane – MM. BACLET Guy Albert – Mme BROSIUS Myriam Lucie - M. ALBERT Richard – Mmes LOUIS Nanouchka - PHOUDIAH Méliila - DAIJARDIN Muguet - MM. BAPTISTE Christian - BARBIN Teddy Olivier - Mmes CLARAC Elodie - FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia - GRANDISSON Mariane - HUGUES Valérie- JEAN EPOUSE RAMOUTAR-BADAL – MM. LATCHOUMANIN Eric - MARY Teddy – Mme PEROUMAL EPOUSE SYLVANISE Sophie - M. QUIQUEREZ Yves - Mme VIROLAN Jocelyne.

EXCUSES : MM. PANCREL Bernard (Procuration à Mme Myriam BROSIUS) - PERIAN Jean-Luc (Procuration à M. ALBERT Richard) – Mmes MOLIA Wennie (Procuration LOUIS Nanouchka) - CELINI Nadia – MM. CHATEAUBON Hugues (Procuration BAPTISTE Christian) - CHRISTOPHE Sulpice Jean-Claude - GALVANI Lucien - HOTIN Michel Eloi (Procuration Cédric CORNET) – Mmes KANCEL ÉPOUSE MURAT Marguerite Ephreme – M. KANCEL Jacques Lucien – Mme LAPTES Sylvia (Procuration à Mme HUGUES Valérie) - M. LUTIN David Laurent (Procuration à M. Guy BACLET) – Mmes MANDRET ÉPOUSE PASSAVE Mariette - PAULON Nina Valentine (Procuration LOUIS Nanouchka) – M. SOLVET Patrick (Procuration à Marianne GRANDISSON).

ABSENTS : M. PIERRE-JUSTIN Patrice - BAPTISTE Francs - BEAUPERTHUY Emmerly - MM. FRAIR Jules Joël.

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 41

Conseillers présents : 22

Conseillers représentés : 09

| | |
|--|--------------------------|
| Date de la convocation : | 22 Juin 2021 |
| Date d'affichage : | 22 Juin 2021 |
| Nombre de conseillers en exercice : | 41 |
| Nombre de présents : | 22 |
| Nombre de votants : | 31 |
| Secrétaire de séance : | Mme Elodie CLARAC |

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de

la République dite loi NOTRe ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant » (CARL) ;

Vu la délibération n°CC 2016-9S-DAJA-43 du 22 décembre 2016 relative à la définition de l'intérêt communautaire notamment en matière de d'équipements sportifs et culturels ;

Vu la délibération n° 2021-CC-1S-DBR-07 du 15 janvier 2021 portant adoption du budget primitif 2021 ;

Considérant l'intérêt communautaire des équipements culturels défini par la CARL ;

Considérant le Plan Pluriannuel d'Investissement voté par le Conseil communautaire du 15 janvier 2021 ;

Considérant les besoins des administrés et des acteurs culturels de la Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant de disposer d'équipements culturels de qualité, favorisant la sauvegarde du patrimoine immatériel qu'est le Gwoka, sa transmission et l'éducation à la pratique artistique et culturelle sur le territoire ;

Considérant les enjeux de cohésion sociale et d'attractivité du territoire.

Entendu le rapport de M. Le Président,

Conformément aux dispositions évoquées dans le Plan Pluriannuel d'Investissement voté en Conseil Communautaire le 15 janvier 2021, la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) a acté la création d'un outil majeur de promotion et de développement culturel, à savoir la maison des arts et de la Culture autour du Gwo Ka.

En effet, la CARL regorge de porteurs de tradition et associations fortement ancrées dans le développement et la valorisation du Gwoka sur le territoire et au-delà.

Ce projet a vocation à créer un véritable espace-ressources permettant la transmission et la diffusion de pratiques artistiques et culturelles directement ou indirectement liées au Gwoka.

Il s'agit donc d'établir un diagnostic de l'existant dans le domaine, de définir les orientations en lien avec les partenaires et les acteurs de terrain, d'arrêter la mouture du projet et son emprise ainsi que les modalités de réalisation et de gestion de l'ensemble.

Afin de réaliser ce projet, il appartiendra à la CARL de :

- lancer des études de faisabilité ;
- rechercher du foncier le cas échéant, ;
- passer des marchés de travaux, d'achats et de services ;
- définir les modalités de gestion et de fonctionnement.

Le budget de ce projet d'investissement s'élève à 2 millions d'euros.

Et après en avoir débattu,

Par 28 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de ce projet (conventions, études, marchés, etc...).

ARTICLE 2 : D'enclencher les formalités administratives et réglementaires relatives à la réalisation de ce projet.

ARTICLE 3 : De démarrer les missions y afférentes.

ARTICLE 4 : De charger le Président de la Communauté d'Agglomération La Riviera du levant et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

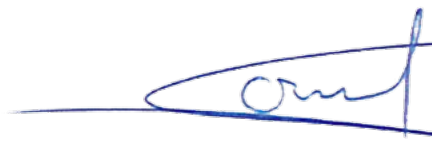

**Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le**

Fait et délibéré ce jour

Et publication ou notification le

Pour extrait conforme,

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**

Cédric CORNET